

Saint Martin de Lenne, le 7 janvier 2016

Bruno LADSOUS  
Laval de Saint Martin  
12130 Saint Geniez d'Olt

Tél. 06 49 69 39 59/ [bruno.ladsous@isseo.fr](mailto:bruno.ladsous@isseo.fr)

Monsieur le Maire de Saint Saturnin de Lenne  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de Saint Saturnin de Lenne

Aux bons soins de l'association *Vivre Ensemble Causse & Val de Serre*

Monsieur Dominique DAUGA, Président  
Rue du Château  
12560 Saint Saturnin de Lenne

**Objet : projets éoliens en Causse et Val de Serre**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Notre département est magnifique, et il doit cela au travail de ses habitants depuis des temps immémoriaux.

Comme vous le savez, il souffre actuellement :

- ✓ des 94 éoliennes en activité (au prix de grandes souffrances parmi les populations touchées) et des 100 éoliennes en cours de montage.  
*Au fait, savez-vous que l'Aveyron a ainsi atteint son « quota » prévu au schéma régional éolien ?*
- ✓ des projets qui s'annoncent dans des lieux tels que nos Causse, où pourtant en 2009 encore ils étaient interdits, avec cette fois-ci des machines de 150 à 170 mètres de haut.

Laisser croire que ces machines sont un must au plan écologique n'est pas sérieux :

- c'est une énergie intermittente (maxi 22% du temps, le reste du temps il faut faire fonctionner d'autres énergies), donc faiblement productive.
- c'est une énergie chère et subventionnée : rachetée au prix fort par EDF et re-payée par le consommateur cf. ligne cspe sur nos factures.
- elle n'est pas fiable au plan technique, quoiqu'en disent les promoteurs.  
Une technologie vieille, qui fait courir le risque d'eaux contaminées : le « risque zéro » n'existe pas, et c'est en pays de Causse un risque grave.
- elle rapporte beaucoup aux exploitants-promoteurs-financiers, mais très peu aux communes.  
Centre Presse 28 sept. 2015 : dans le Lévezou, 14 000€/an à la communauté de communes et 1023 €/an à la commune elle-même.
- il existe des conflits d'intérêts : ce n'est pas une énergie pure, ce n'est pas une énergie service public.
- l'éolien crée des nuisances très importantes au plan sanitaire : nuisances visuelles, infrasons et qualité de l'eau.

Ce sont surtout les infrasons qui posent problème au plan de la santé lorsque les éoliennes ne sont pas installées selon les bonnes pratiques en matière d'éloignement : ces infrasons, non mesurés par les promoteurs, créent des troubles du sommeil, anxiété au réveil, nausées, migraines, pression à la base du cou, pression dans les oreilles, acouphènes, vertiges, irritabilité, stress sous différentes formes.

Nos amis du Lévezou ont vécu ce drame et le vivent encore, qui donc s'en préoccupe ?

Heureusement, l'académie nationale de médecine s'en préoccupe, et elle a le 14 mars 2006 relevé comme risque essentiel pour les populations « celui d'un traumatisme sonore chronique ... dont l'impact dépend directement de la distance séparant l'éolienne des lieux de vie des populations riveraines. Cette variable a jusqu'ici été sous-estimée... ». Elle a donc recommandé aux pouvoirs publics que, à titre conservatoire, soit suspendue la construction des éoliennes de plus de 2,5 MW situées à moins de 1500 m des habitations. Madame Royal, Ministre de l'environnement, a donc promis une circulaire ministérielle sur l'éloignement.

Cette circulaire, nous l'attendons toujours : en attendant, ne prenez donc pas de risque pour vos familles, pour vos amis, vos voisins ...

- L'éolien détruit nos paysages et détruit l'attractivité des territoires : l'éolien est le meilleur moyen pour faire fuir les touristes et ainsi fermer gîtes et hôtels-restaurants, pour faire partir ailleurs les familles qui voudraient s'installer au pays et donc pour fermer les écoles.  
Accessoirement, cela fait baisser la valeur de votre patrimoine immobilier, mais aussi foncier : ce patrimoine que vous destinez à vos enfants ou petits-enfants.  
Les spécialistes ont calculé que cette baisse va jusqu'à 40% voire 50%. Il n'y a presque plus de transactions, cela se comprend, non ?
- l'éolien est une catastrophe au plan des relations humaines, à cause des méthodes des promoteurs, qui achètent le silence de ceux qui acceptent de signer. D'où méfiance, et risque de fracture sociale.  
En disant « non » à ce type d'omerta, vous gagnerez le respect de vos concitoyens.
- les promesses de bail à construction que font signer les promoteurs sont effarantes par les engagements qu'elles font prendre, sans le dire de manière claire bien évidemment.  
Ces contrats, nous les avons analysés : renseignez-vous auprès de l'association, vous découvrirez des clauses étonnantes, léonines.

La cupidité des promoteurs n'a pas de limite, et leurs méthodes ne sont pas acceptables.

Accessoirement, il ne faut pas laisser croire que le conseil municipal de Saint Saturnin en mars 2012 a donné accord au montage de ces machines : il a seulement donné accord au montage d'un mât de mesure, et sans engagement pour la suite.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus,

Mais aussi au nom du principe de précaution inscrit dans la Constitution de la république Française,

Je vous propose de dire non à ces projets funestes.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.



A. G. Roy